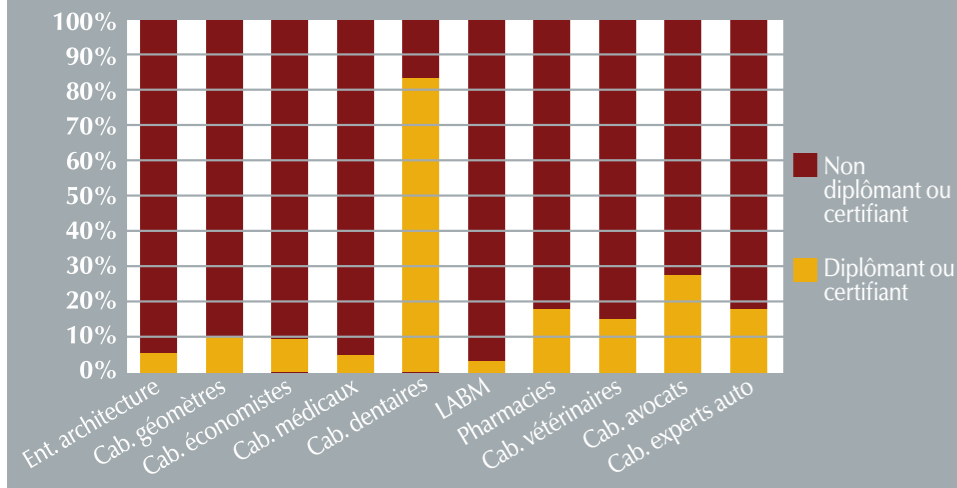


Type de formation, répartition des stagiaires



branches où les femmes employées sont aussi très majoritaires dans les effectifs.

Elles représentent aussi près de 60 % des stagiaires dans les pharmacies, qui forment également des femmes cadres (1/3 des stagiaires).

D'autres branches plus techniques, comme les géomètres et les experts en automobiles, comptent plus d'hommes (techniciens) dans leurs effectifs et également parmi leurs stagiaires.

Cela représente vraisemblablement des volumes très supérieurs en heures/stagiaires, données non accessibles par dispositifs.

- cabinets dentaires : 40 % des stagiaires
- cabinets médicaux : 12 %
- LABM : 11 %
- cabinets vétérinaires : 10 %

La période n'a été utilisée que dans 3 branches :

- cabinets dentaires : 39 % des stagiaires
- cabinets d'avocats : 20 %
- cabinets d'expertises en automobiles : 8 %

Le profil type du stagiaire en formation : une femme employée

Ce profil est le plus fréquent dans les branches de la santé (cabinets médicaux, vétérinaires, dentaires et LABM) : près de 90 % des stagiaires. Ce sont les

Les branches où les hommes cadres sont les plus nombreux parmi les stagiaires sont les géomètres et les économistes (entre 20 et 25 % d'hommes cadres).

Cette première photographie des professions libérales et de leurs salariés donne à l'OMPL des repères et des informations essentiels pour poursuivre ses travaux. 2007 sera notamment consacrée à la réalisation d'études plus affinées et plus qualitatives qui viendront compléter les informations mises à jour en 2006 :

- actualisation des données chiffrées des branches professionnelles ;
- réalisation d'études exploratoires sur les salaires débutants et les post-formations diplômantes ; le turn-over et les difficultés de recrutement ;
- élaboration d'une table de correspondance des emplois et des catégories socioprofessionnelles.

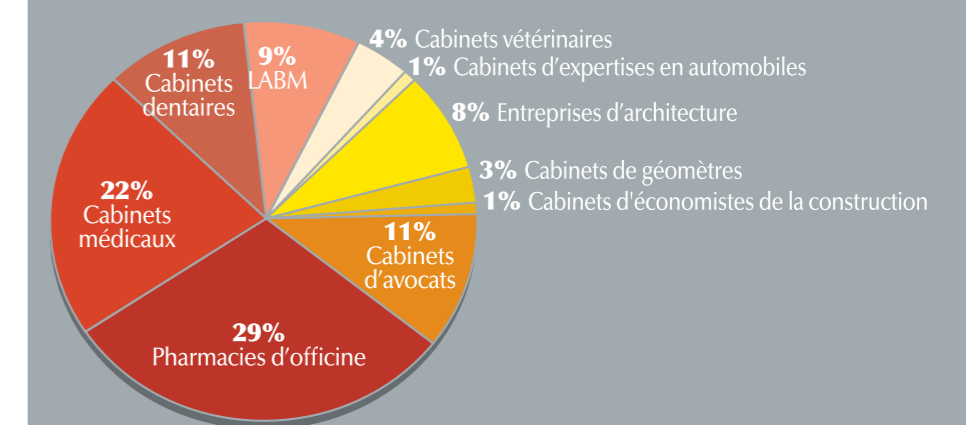
Les entreprises libérales et leurs salariés

Dans son rapport annuel d'activité 2006, l'Observatoire des Métiers des Professions Libérales (OMPL) dresse un premier état des lieux des entreprises libérales qui y adhèrent, de l'emploi salarié et des pratiques de formation.

Nous vous proposons de découvrir dans ce document une synthèse de ce bilan consacré aux entreprises libérales et à leurs salariés.

Répartition des 370 000 salariés d'entreprises libérales

(Source OPCA PL)



Les entreprises et les effectifs salariés

Les professions libérales relevant du champ de l'OMPL représentent :

- 370 000 salariés en équivalent temps plein.
- 111 600 entreprises libérales en 2005 employant au moins un salarié.

Rappelons que le champ de l'Observatoire couvre les secteurs du cadre de vie, de la santé, du technique et une partie seulement du secteur des professions juridiques (avocats). Les entreprises libérales concernées sont en majorité de très petites entreprises : elles emploient en moyenne un peu plus de 3 salariés en équivalent temps plein. Plus de 50 % d'entre elles ont moins de 5 salariés, 80 % ont moins de 10 salariés.

Leur répartition :

- 75 % dans le secteur "santé" (pharmacies et cabinets médicaux en particulier) ;
- 11% dans le secteur "juridique", réduit ici aux seuls cabinets d'avocats ;
- 12 % dans le secteur du "cadre de vie" (entreprises d'architecture en majorité, géomètres, et économistes).

Une croissance de 3 % entre 2004 et 2005*

Le secteur de la santé a vu une augmentation de 4 % de ses effectifs (+ 6 000 pour les cabinets dentaires et + de 3 000 pour les LABM). Dans le cadre de vie, les entreprises d'architecture progressent de 3 %.

Les autres branches sont plutôt en perte d'effectifs, pour des raisons variables : baisse de l'activité, concentration des entreprises, ...

En comparaison, sur la même période, la croissance moyenne dans les services a été de 1,3 % en France (champ Unédic).

* Les évolutions sont calculées à partir des données statistiques de l'OPCA PL, et peuvent donc être sujettes à des variations pour des raisons liées à l'augmentation de la collecte, et non de la hausse des salariés.

Les caractéristiques des salariés

Des niveaux de qualification contrastés

- + de 20 % de cadres

Ce taux est variable selon les branches. Certaines se caractérisent aussi par la coexistence d'emplois fortement qualifiés et souvent plus masculins, et d'emplois de qualification inférieure (assistants administratifs notamment), plus souvent occupés par des femmes.

Une forte féminisation et de nombreux emplois à temps partiel

- près de 90 % des salariés sont des femmes ;
- 30 % sont à temps partiel (contre 16 % en moyenne en France).

Des salariés relativement jeunes dans l'ensemble

- l'âge moyen est de 40 ans (seulement 13 % de plus de 55 ans, contre 22 % en moyenne tous secteurs confondus en France)

Mais la situation entre les branches est variable.

- Dans la **santé** (pharmacies et cabinets médicaux), 15 à 20 % des personnels salariés avaient plus de 55 ans en 2002-2003, et pourraient donc cesser leur activité d'ici 2010.

Dans certains cas, les départs attendus de salariés cadres à la retraite sont importants (géomètres). Dans d'autres branches, les salariés sont plus jeunes (architectes, vétérinaires), et aussi plus diplômés, l'entrée dans la profession s'effectuant souvent par le salariat, y compris pour les futurs associés.

Les pratiques de formation professionnelle continue

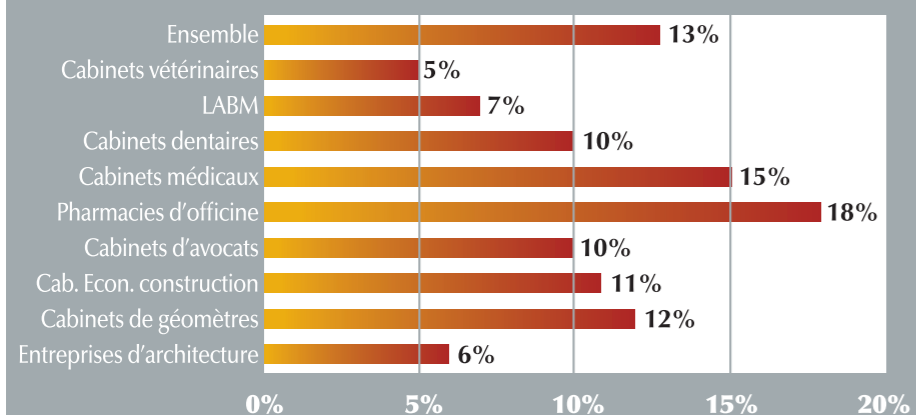
Un taux d'accès apparent* à la formation de 12 %

- En 2005, plus de 43 000 salariés d'entreprises libérales sont partis en formation, dans le cadre des dispositifs dont la gestion a été confiée à l'OPCA PL.
 - pharmacies d'officine : 30 %
 - cabinets d'avocats : 19 %
 - entreprises d'architecture : 12 %
 - cabinets médicaux : 11 %
 - cabinets dentaires : proches de 10 %

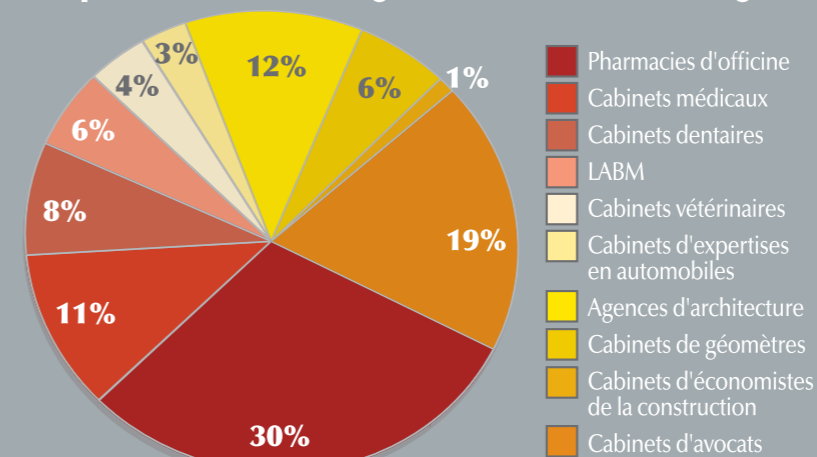
Le rapprochement des départs en formation continue permet d'évaluer le "taux d'accès apparent" à la formation qui varie de 6 % (cabinets médicaux) à 34 % (cabinets d'expertises en automobiles).

* Le terme "apparent" provient du fait que certaines branches ne confiant pas toutes leurs formations à l'OPCA PL, les taux d'accès à la formation ne sont pas forcément représentatifs de la réalité d'une branche.

% des plus de 55 ans selon les branches



Répartition des 43 456 stagiaires selon la branche d'origine



Ce taux est de 17 % pour les hommes et de 11 % pour les femmes, car elles occupent moins souvent des fonctions de cadres ou des fonctions liées au "cœur de métier".

Ces écarts ne peuvent s'expliquer qu'au cas par cas :

- dans certaines branches, l'obligation de formation continue, parfois annuelle (cas des experts en automobiles) explique sans doute le taux élevé ;
- certaines branches ont des salariés très fortement qualifiés, plutôt jeunes, récemment diplômés (architectes) ;
- d'autres au contraire ont davantage de salariés à former, notamment dans les niveaux de qualification intermédiaires.

On peut penser aussi que l'effort de formation des personnels est plus centré sur les professions du "cœur de métier", et moins sur les fonctions de secrétariat ou d'assistantes, souvent féminisées.

Enfin, dans certaines branches, si les taux d'accès sont inférieurs à 10 % (cabinets dentaires ou LABM), l'effort de formation mesuré en nombre d'heures peut être sensiblement supérieur et

traduire un effort de formation diplômante plus marqué, avec cependant moins de stagiaires bénéficiaires des formations.

Des formations majoritairement courtes, non diplômantes, effectuées dans le cadre du plan de formation

En moyenne en 2005 :

- les formations non diplômantes représentent 92 % des stagiaires et 57 % des heures de formation.

- plus de 80 % des formations sont des formations courtes, d'une durée comprise entre 9 et 149 heures.

Les trois branches dans lesquelles on dénombre le plus de formations diplômantes sont les cabinets dentaires, les pharmacies et les cabinets d'avocats.

Les cabinets vétérinaires et les experts en automobiles ont également un taux de formations diplômantes élevé, même si les effectifs formés sont en volume moins nombreux.

- Les formations diplômantes ou certifiantes les plus longues sont réalisées dans les LABM (600 heures en moyenne par stagiaire) et les pharmacies (500 heures).

- Les formations non diplômantes les plus longues sont effectuées dans les LABM (100 heures) et dans les cabinets médicaux (68 heures).

L'alternance : le contrat et la période de professionnalisation inégalement utilisés

Les contrats de professionnalisation ont représenté 10 % des stagiaires en 2005.